



Magny les Hameaux, le 7 Février 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2018

L'An deux mille dix-huit, le Lundi 5 Février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à Magny les Hameaux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **A APPROUVÉ** le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 Décembre 2018.
- **A ADOPTÉ** les nouveaux statuts du SIVOM de la Région de Chevreuse à compter du 1er janvier 2018.
- **A PRIS ACTE** de la tenue du débat portant sur les orientations à retenir pour le budget 2018.
- **A APPROUVÉ** le principe de l'exploitation du service public du marché communal de plein vent dans le cadre d'une concession ;
ET A APPROUVÉ le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Maire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
ET A AUTORISÉ le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de concession simplifiée.
- **A DECIDÉ** d'organiser l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission visée à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
ET A DECIDÉ que le dépôt des listes relatives aux membres titulaires et suppléants aura lieu pendant la présente séance du Conseil Municipal ;
ET A DECIDÉ qu'il n'est pas nécessaire de procéder à cette élection par scrutin secret.
- **A PRIS ACTE** que la présidence de la commission de délégation de service public revient à Monsieur le Maire,

ET A ELU en tant que membres titulaires :

Liste « Ensemble pour Magny »

- Christine MERCIER,
- Slimane MOALLA,
- Marie-Pierre STRIOLO,
- Raymond BESCO,

Liste « Magny Nouvelle Energie »

- Stéphane BOUCHARD,

En tant que membres suppléants :

Liste « Ensemble pour Magny »

- Thérèse MALEM,
- Tristan JACQUES,
- Isabelle MANIEZ,
- Denis GUYARD,

Liste « Magny Nouvelle Energie »

- Sylvain PICHON.

- **A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Fonds d'Intervention étatique pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), portant sur l'axe « Améliorer le cadre dans lequel s'exercent les activités de proximité », ainsi qu'auprès de tout autre partenaire susceptible d'apporter une aide financière, pour financer les travaux d'investissement relatifs à la création d'un marché de plein vent ;

ET A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

- **A AUTORISÉ** le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental des Yvelines une subvention globale de 29 635 € pour les différentes actions menées par la Ville entrant dans le cadre de l'appel à projets 2018 « Solidarités » et à signer toutes les pièces s'y rapportant :

-Le Centre Social Albert Schweitzer

L'accompagnement à la scolarité (CLAS)

Montant global du projet : 46 195 €

Montant de la subvention sollicitée au Conseil Départemental : 22 635 €

-Le Service Jeunesse et Citoyenneté

Bourse aux projets Déclic Jeunes :

Montant Global du projet : 18 171 €

Subvention demandée au Conseil Départemental : 5 000 €

-Le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Montant global du projet pour 2017 : 7 770 €

Montant de subvention sollicitée au Conseil Départemental : 2 000 €

- **A APPROUVÉ** les modifications des périmètres scolaires proposées suivantes :

Le territoire de la commune est divisé en 7 secteurs :

Secteur 1 : Ecole Rosa Bonheur élémentaire (JB. Corot pour les maternelles)

Secteur 2 : Ecoles JB. Corot et A. Samain

Secteur 3 : Ecoles P Prince et Saint Exupéry

Secteur 4 : Zone variable des écoles JB. Corot / A. Samain et P Prince / Saint Exupéry

Secteur 5 : Ecoles F. Jammes et L Weiss

Secteur 6 : Ecoles Gide maternelle et Gide élémentaire

Secteur 7 : Zone variable des écoles F. Jammes / L Weiss et Gide maternelle / Gide élémentaire

ET A APPROUVÉ les principes des secteurs scolaires suivants :

- Les enfants entrant en petite section de maternelle, ou nouvellement scolarisés à Magny-les-Hameaux sont affectés dans l'école qui correspond à leur secteur d'habitation.

- Les enfants entrant en petite section de maternelle, ou nouvellement scolarisés à Magny-les-Hameaux et qui résident dans une zone variable, sont affectés, en fonction des effectifs scolaires, dans une des deux écoles qui constituent la zone variable.

- Toute demande d'affectation dans une école hors du secteur correspondant au lieu d'habitation, doit faire l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commune de Magny-les-Hameaux.

ET A DIT que les dispositions des délibérations du 22 janvier 1998, du 24 février 2009 et du 10 février 2017 sont abrogées par la présente délibération.

- **A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer le marché «travaux de construction d'un bâtiment agricole». Marché N° 2017-003-DEV avec pour le lot 1 Gros œuvre : l'entreprise A.L.M. sise Z. A. de la Vallée du Saule- 4 rue des Grands Bretons- 28170 Tremblay- les- Villages, pour son offre d'un montant de 150 578.32 € HT soit 180 693. 98 € TTC ;
ET A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à la passation et à l'exécution du lot 1 Gros œuvre (y compris les avenants).
- **A APPROUVÉ** la convention et ses termes pour la mise à disposition de moyens humains et matériels pour l'enlèvement de graffitis, de l'affichage sauvage et le nettoyage haute pression entre la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et la Commune de Magny-les-Hameaux;
ET A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y étant relatif.
- **A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable pour les travaux de l'école Louise Weiss ; **ET A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à engager la procédure de mise en concurrence des travaux suivant la procédure adaptée ; **ET A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à la passation et à l'exécution du marché (y compris les avenants), après avis de la Commission Ad'hoc.
- **A ARRETÉ** le programme définitif du Département Equipement 2017-2019 et le montant des dépenses par opération, le plan de financement et l'échéancier de réalisation figurant au tableau ci-dessous :

Opération	Montant estimé € HT	Montant plafonné	Subvention du Conseil Départemental 30%	Autres financeurs SQY	Part communale	Année de démarrage des travaux
Réhabilitation énergétique du groupe scolaire Louise Weiss	674 030,85 €		202 200 €	235 915 €	235 915,85 €	2018

ET A SOLLICITÉ le Conseil départemental des Yvelines la subvention fixée par la délibération susvisée,

ET S'EST S'ENGAGÉ À :

- réaliser les travaux selon l'échéancier prévu,
 - ne pas commencer les travaux avant la délibération du Conseil départemental,
 - maintenir la destination des équipements subventionnés pendant au moins dix ans,
 - présenter des opérations compatibles avec les documents d'urbanisme en vigueur,
 - demander au Département les panneaux d'information sur sa participation au moins quatre semaines avant l'ouverture des chantiers des opérations financées.
- **A DEMANDÉ** à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines des fonds de concours d'un montant total de 326 415 € euros au titre de l'année 2018, tels que détaillés ci-après :

Opération	Montant prévisionnel hors taxes	Subventions demandées	Coût restant à la charge de la commune	Fonds de concours déjà obtenus	Fonds de concours sollicité pour 2018	Pourcentage de fonds de concours pour cette opération
Travaux de réhabilitation énergétique du groupe scolaire Louise Weiss	674 030,85 €	202 200 €	471 830,85 €		235 915 €	50%
Travaux de réaménagement de la crèche familiale dans l'ancienne PMI	181 000 €		181 000 €		90 500 €	50%
TOTAL					326 415 €	50%


 Le Maire
 Bertrand HOUILLON

PS. Le registre des délibérations est à la disposition des personnes qui souhaiteraient le consulter, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie Centrale.